

PREFECTURE DES BOUCHES DU RHONE

Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement
Bureau des Installations et Travaux Réglementés pour la Protection des
Milieux

Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement

Enquête publique unique relative aux travaux de modernisation du stade nautique du Roucas Blanc et de la mise en œuvre d'aménagements en bord de mer en vue de l'accueil des épreuves de voile des JO 2024, sur la commune de Marseille (8^{ème}), portant sur **l'utilité publique des travaux** au titre de l'atteinte portée à l'état naturel du rivage de la mer, **le changement substantiel d'utilisation** d'une zone du domaine public maritime naturel, **l'autorisation environnementale** requise au titre de l'article L.181-1 du code de l'environnement et **les permis de construire et permis d'aménager** y afférents.

Enquête publique du 8 Septembre au 7 Octobre 2021

Arrêté n° 45-2021 du 03 Aout 2021



Fascicule 4 : Conclusions motivées et Avis sur l'enquête préalable à l'utilité publique des travaux

Pierre Noël BELLANDI	<i>Président de la Commission d'enquête</i>
Alain ATTEIA	<i>Commissaire enquêteur</i>
Marcel GERMAIN	<i>Commissaire enquêteur</i>

Commission d'enquête désignée par le Tribunal Administratif de Marseille
Décision n° E 21000072/13

SOMMAIRE

1. - GENERALITES.....	3
1.1 - Principales caractéristiques du projet.....	3
2. - APPRECIATIONS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE	4
2.1 - Organisation et déroulement de l'enquête.....	4
2.2 - La publicité de l'enquête.....	4
2.3 - Le dossier.....	4
2.4 - Les permanences.....	5
2.5 - Climat et bilan de l'enquête	5
3. - APPRECIATION SUR LE DOSSIER D'UTILITE PUBLIQUE.....	6
3.1 - De la qualité du dossier à l'enquête	6
3.2 - Des points forts de la réalisation	6
3.3 - Des points faibles de la réalisation	6
4. - ANALYSE DES OBSERVATIONS RELEVÉES	7
4.1 - L'analyse du dossier.....	7
5. - AVIS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE	8

1. - GENERALITES

1.1 - Principales caractéristiques du projet

Le projet de mise en œuvre des aménagements et des équipements pour la restructuration du stade nautique du Roucas-Blanc, en vue des épreuves de voile des JO 2024 à Marseille nécessite d'être déclaré d'utilité publique.

Dans ce cadre, la DUP est prévue par le CG3P) et relève de l'article L2124-4 du CG3P.

La présente demande de Déclaration d'Utilité Publique, portant sur des domaines publics gérés par des personnes publiques, commune et domaine maritime, relève du code général de la propriété des personnes publiques. Elle se différencie de la simple DUP par quelques spécificités et en particulier par le traitement du parcellaire.

Une étude approfondie de la situation de la Marina, a mis en évidence les insuffisances et les dysfonctionnements des installations actuelles dans ses secteurs nord et sud, tant sur les espaces terrestres que maritimes.

Le diagnostic établi sur la base de cette étude, a permis de définir les travaux à réaliser sur la Marina afin de permettre un bon déroulement des épreuves de voile des JO2024 qui doivent s'y dérouler.

Ces jeux sont une opportunité pour la Ville de Marseille qui conservera après l'événement la totalité de leurs installations et aménagements.

Dès lors la Ville de MARSEILLE, a programmé les travaux définis pour la rénovation complète du stade olympique du Roucas Blanc sur terre et dans le bassin.

La ville de Marseille justifie de son projet en présentant ses trois objectifs ultimes :

- Donner à la Ville de Marseille un équipement nautique à la hauteur de ses ambitions sportives, locales, nationales et internationales,
- Permettre de rendre un accès public au rivage au droit de l'équipement, par la réalisation d'un site ouvert,
- Participer à ce grand événement mondial que sont les Jeux Olympiques et de permettre le rayonnement de la France et de Marseille, au même titre que les autres sites olympiques en 2024.

Ces trois objectifs sont bien présentés et bien étayés dans le dossier de la DUP.

1. Ils justifient bien de l'intérêt public de ce projet et
2. S'enrichissent des ambitions nobles pour la Ville qui sont
 - a. D'améliorer l'urbain,
 - b. De multiplier l'offre d'activités,
 - c. D'améliorer la popularité de la voile et
 - d. De développer une politique sportive autour des pratiques nautiques afin
 - e. D'élargir le panel sociologique des participants et ainsi
 - f. D'améliorer la cohésion sociale de la ville.

2. - APPRECIATIONS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE

2.1 - Organisation et déroulement de l'enquête

Une commission d'enquête a été désignée par le Tribunal Administratif de Marseille pour conduire l'enquête publique relative aux travaux de modernisation du stade nautique du Roucas Blanc et de la mise en œuvre d'aménagements en bord de mer en vue de l'accueil des épreuves de voile des JO 2024, sur la commune de Marseille (8 ème), conformément au Code de l'environnement (articles L123- 1-A à L.123-19-8 et R123-1 à R123-27)

A partir de la décision du Tribunal Administratif du 8 juillet 2021, tous les membres se sont réunis régulièrement et ont participé aux diverses visites du site et aux présentations du Maître d'Ouvrage.

La commission était composée de 3 membres qui ont participé à la réalisation des documents de fin d'enquête (PV de synthèse des observations, rapport, conclusions et avis).

L'enquête publique a été conduite conformément à l'arrêté n°45-2021 du 3 août 2021, portant organisation de l'enquête, au siège de l'enquête qui était à la Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable » 40 rue Fauchier 13002 Marseille et à la mairie du 6/8ème 125 rue du Commandant Rolland 13008 Marseille.

2.2 - La publicité de l'enquête

La publicité de l'enquête a été effectuée réglementairement par voie de presse, par affichage dans toutes les mairies de secteur de la Ville de Marseille, à la porte de l'Hôtel de Ville ainsi qu'en vitrine extérieure de la Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable » (40 rue Fauchier 13002 Marseille) et sur le site. (Pièce jointe n°15)

2.3 - Le dossier

Le public a disposé de nombreuses solutions pour s'informer :

- Un dossier d'enquête particulièrement volumineux était disponible sur chacun des 2 sites :
 - En version papier sur chacun des deux sites
 - En version numérique, dossier consultable via un site internet spécialement dédié :
 - <https://www.registredemat.fr/ep-stadenautique-roucasblanc>

La liste constitutive des pièces du dossier était impressionnante. Leur volume et leur contenu technique (dont la taille des plans) les rendaient difficiles d'accès, dans leur version numérique comme dans leur version papier.

2.4 - Les permanences

L'enquête publique s'est déroulée du Mercredi 8 septembre au jeudi 7 octobre 2021 inclus.

Dix permanences étaient prévues par l'arrêté d'enquête, cinq par site.

Diverses possibilités pour déposer une requête ou observation autre que par courrier ou inscription sur le registre papier : sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet rappelé supra et par courrier électronique (Email) à l'adresse ep-stadenautique-roucasblanc@registredemat.fr.

Au cours des permanences, le commissaire enquêteur présent a reçu individuellement toutes les personnes désireuses de le rencontrer.

Les conditions matérielles ont été satisfaisantes.

2.5 - Climat et bilan de l'enquête

L'enquête, qui a duré 30 jours, s'est terminée sans aucun incident notable le jeudi 7 octobre 2021 à 17h.

Le 6 octobre 2021, une personne s'est présentée à la mairie Bagatelle, et a eu des difficultés pour consulter les documents. Elle a pu cependant commencer à regarder le dossier et est revenue le lendemain où elle a pu rencontrer le commissaire enquêteur, consulter le dossier et noter ses observations sur le registre d'enquête.

L'enquête unique s'est déroulée dans des conditions matérielles satisfaisantes et le dossier a été tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête dans les deux mairies et sur le site internet de l'enquête.

La mobilisation du public n'a pas été très importante, surtout dans les sites de réception du public, puisqu'on dénombre, pour tout le dossier :

- Registre numérique
 - 1 369 visiteurs
 - 1 607 téléchargements
 - 1 434 visionnages
 - 48 observations déposées
- Registre papier :
 - Rue Fauchier : 1 consultation du dossier et 1 observation déposée
 - Mairie Bagatelle : 5 observations
- Emails :
 - 2 observations

On peut remarquer qu'une concertation publique préalable s'est déroulée du 5 au 25 septembre 2020 avec deux réunions de 45 et 50 personnes.

La commission relève le fait que la consultation et l'expression du public par voie électronique a été notablement plus importante.

Le registre dématérialisé dédié au projet a été privilégié par le public qui pouvait y inscrire ses observations et y joindre facilement des documents.

3. - APPRECIATION SUR LE DOSSIER D'UTILITE PUBLIQUE

3.1 - De la qualité du dossier à l'enquête

Le dossier soumis à enquête publique souffre d'un manque de clarté et de trop d'éléments à préciser plus tard.

3.2 - Des points forts de la réalisation

- Le projet de modernisation du stade du Roucas Blanc présente de nombreux aspects qui lui confèrent son caractère d'Utilité Publique :
 - Accueillir par la France l'événement mondial des Jeux Olympiques,
 - Faire rayonner Marseille et la France sur le plan mondial,
 - Offrir un projet d'intérêt national mobilisateur qui offre à la France une occasion de promouvoir, sur la scène internationale, son image, son patrimoine, et l'excellence de son savoir-faire en matière d'organisation de grands événements,
 - Donner à la Ville de Marseille un équipement nautique à la hauteur de ses ambitions sportives locales, nationales et internationales,
 - Permettre de développer et diversifier les activités nautiques existantes,
 - Permettre de développer et diversifier les pratiquants actuels,
 - Entraîner des retombées touristiques et économiques considérables en étant un accélérateur d'investissement qui devra :
 - Accompagner la transformation et le développement de tous les territoires
 - Créer des emplois durables
 - Représenter une opportunité exceptionnelle de faire du sport, de faire de ses vertus et de ses valeurs des éléments structurants de ses politiques publiques et un outil de transformation de la société. C'est pour cette raison que le projet de modernisation du stade du Roucas Blanc, objet de ce dossier, présente un double intérêt général.

3.3 - Des points faibles de la réalisation

Certains points faibles ont été relevés et font partie des questions que la commission a transmise au Maître d'ouvrage lors de la réunion de restitution de synthèse.

- Dans la mesure où il est prévu une actualisation de l'étude d'impact et un élargissement du périmètre d'étude, nous ne savons pas quand cela va être réalisé
- Le projet n'étant pas compatible avec le PLUi quand cette mise en compatibilité sera réalisée
- Toutes les questions concernant l'évaluation du trafic routier, le nombre de chambres, les voies de desserte ... ont été posées au Maître d'Ouvrage lors de la réunion de synthèse et ont reçu des réponses.

4. - ANALYSE DES OBSERVATIONS RELEVÉES

Les observations du public et de la commission portent sur :

4.1 - L'analyse du dossier

Nous avons vu que dans le dossier soumis à enquête publique trop d'éléments étaient à préciser plus tard.

Cependant le projet de modernisation du stade du Roucas Blanc présente de nombreux aspects qui lui confèrent son caractère d'Utilité Publique.

Les points forts sont que la Ville de Marseille va être dotée d'un équipement nautique à la hauteur de ses ambitions sportives locales, nationales et internationales, que les retombées touristiques et économiques seront importantes, développer et diversifier les activités nautiques existantes.

- Les avis des PPA et PPC conformes exigés sont bien présents,
- L'avis de la MRAe pour la qualité de l'étude d'impact et la réponse de la Ville de Marseille
- L'étude d'impact est conforme à l'article R.122-5 du code de l'environnement comprenant un volet Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Le mémoire en réponse du PV de synthèse du porteur de projet qui répond à toutes les observations notées infra, mais aussi celles posées par la commission d'enquête
- Les observations proprement dites dont les principaux thèmes sont :
 - Paysage et environnement : pas de containers 'on nous reproche les containers qui vont servir d'hébergement aux émigrés), plantations d'arbres (abattage prévu de 5 arbres), bâtiments cachant la vue, incertitude sur les hauteurs des bâtiments, bétonnage des nouvelles installations (dalles, cales, glacis), écoconstruction des bâtiments, besoins toilettes, entretien ultérieur du parc maritime, pollution des moteurs
 - Accès aux plages qui doit être permanent, confirmation d'une bande de terrain de désenclavement, problème des concessions / restitution à éclaircir (contre toute concession), création liaisons piétonnes, de portails,
 - Problèmes financiers (ville endettée) dépenses pour un événement passager,
 - Sur fréquentation autour du site avec problèmes de circulation et du giratoire (fort intérêt et préoccupation - nombreuses questions) non encore finalisé (quid pour les vélos), de stationnement, de bruit, les voies d'accès et sécurité,
 - Inondabilité de la zone, quid de la source d'eau,
 - Problèmes pour les handicapés, pas de prise en compte d'aménagements adaptés,
 - Sécurité en mer car sur fréquentation d'engins bruyants et autour du site,
 - Pendant les travaux : Problèmes et gênes
 - Opposition de principe à la tenue des jeux (coût, bruit, gêne pour les baigneurs qui utilisent régulièrement le site) déroge à la "loi littoral", pas d'utilité publique,
 - Consultation dossier - trop volumineux, difficulté de consultation,
 - Problèmes spécifiques de l'hôtel Nhow avec la digue et de l'association Club La Pelle.

Toutes ces observations ont reçu une réponse détaillée du maître d'ouvrage.

Le tableau général de toutes les observations, des questions de la commission d'enquête et du mémoire en réponse du porteur de projet, la Ville de Marseille, avec les avis de la commission d'enquête, sont joints dans le Fascicule 2 « Annexes au Rapport ».

De nombreuses observations ont porté sur le fait qu'il est noté dans le RNT de l'étude d'impact que la zone correspondant à la plage du Petit Roucas Blanc serait restituée au club La Pelle après les JO (PJ n°4 Résumé non Technique (RNT) page 13/66 figure 4).

Le maître d'ouvrage, Ville de Marseille, a alors rédigé un erratum (Erratum au dossier d'enquête publique – 23 septembre 2021) qui indique que "la notion de zone restituée au club de la Pelle sur cette plage après les Jeux Olympiques ne fait pas partie du projet. Cette zone demeure un espace public même au-delà des Jeux Olympiques". (Pièce jointe n°16)

La commission prend acte de cette modification.

5. - AVIS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Au terme de l'enquête publique qui s'est déroulée pendant 30 jours, du 8 septembre au 7 octobre 2021, conformément à l'arrêté du Préfet des Bouches du Rhône, la commission d'enquête considère que :

- Le dossier est conforme aux exigences réglementaires,
- L'enquête unique s'est déroulée dans des conditions matérielles satisfaisantes et le dossier a été tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête dans les deux mairies,
- L'information du public a été réalisée conformément aux exigences prévues par les textes réglementaires, par voie de presse, d'affichage et par voie internet,
- Le public a eu la possibilité de :
 - Se rendre aux 5 permanences pour rencontrer le commissaire enquêteur,
 - Consulter le dossier sous forme numérique depuis le premier jour de l'enquête publique à 9h, jusqu'au dernier jour de celle-ci à 17h00, sur le site internet <https://www.registredemat.fr/ep-stadenautique-roucasblanc>,
 - Consulter le dossier sur support papier sur les lieux de l'enquête publique pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture habituels au public.

Les trois objectifs, économiques, environnementaux et sportifs / sociétaux, qui ont été rappelés supra dans les principales caractéristiques du projet sont bien présentés et bien étayés dans le dossier de la DUP.

- Ils justifient bien de l'intérêt public de ce projet et s'enrichissent des ambitions nobles pour la Ville qui sont :
 - D'améliorer l'urbain,
 - De multiplier l'offre d'activités,
 - D'améliorer la popularité de la voile,
 - De développer une politique sportive autour des pratiques nautiques afin d'élargir le panel sociologique des participants et ainsi d'améliorer la cohésion sociale de la ville.

Le maître d'ouvrage, la Ville de Marseille, a répondu, dans les délais, à toutes les questions posées, de manière générale par thèmes et plus particulières suivant les situations en transmettant à la commission un tableau général récapitulant toutes les observations du public et de la commission et les réponses correspondantes apportées ainsi qu'un mémoire en réponse portant sur les différents thèmes concernés par l'enquête publique.

Toutes ces pièces sont présentes en annexes n°5, 6 et 7.

Compte tenu des appréciations précédentes portées sur le déroulement de l'enquête publique, sur le dossier soumis à enquête publique, sur la synthèse des observations du public, et des réponses de la Ville de Marseille,

**La COMMISSION D'ENQUETE,
À l'unanimité de ses membres, émet**

Un avis FAVORABLE

**Sur le projet de demande d'Utilité Publique des travaux au titre de
l'atteinte portée à l'état naturel du rivage de la mer, dans le cadre
d'une enquête publique relative aux travaux de modernisation du
stade nautique du Roucas Blanc**

A SIMIANE COLLONGUE le 3 novembre 2021

Pierre Noël BELLANDI, Président	
Alain ATTEIA, commissaire enquêteur	
Marcel GERMAIN, commissaire enquêteur	